

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.5. GARAGE

2.5.2. MECANICIEN / MECANICIENNE AUTOMOBILE

PROFIL DE FORMATION (CQ6P)

PQ ayant généré le PF : Mécanicien/ Mécanicienne Automobile

Accord du Conseil Général

Le 18 juin 2009

Parution au Moniteur

Le

LE METIER

Le secteur de la mécanique automobile est principalement structuré en P.M.E. qui adoptent une organisation de travail en fonction de l'importance du volume traité et de l'organisation interne propre.

Le mécanicien / la mécanicienne automobile doit, de façon autonome :

- être capable de réaliser les opérations d'entretien et d'inspection automobile ;
- utiliser efficacement l'outil informatique ;
- procéder aux réparations mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques ;
- intervenir efficacement sur la gestion moteur et les périphériques du moteur ;
- sous la responsabilité d'un technicien automobile, intervenir sur tout type de circuit multiplexé ;
- communiquer avec l'utilisateur ;
- s'adapter aux évolutions technologiques.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le Président de la Commission Consultative,

Eric ROBERT

Les chargés de mission,

Luc FONTAINE

Robert LAHAYE

TABLE DES MATIERES

FONCTION 1 :	RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	PAGE 5
FONCTION 2 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.	PAGE 7
FONCTION 3 :	GERER LES RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES	PAGE 11
FONCTION 4 :	GERER SON POSTE DE TRAVAIL.	PAGE 13
FONCTION 5 :	UTILISER LES OUTILS, LES MACHINES ET LES APPAREILLAGES NECESSAIRES AUX REPARATIONS.	PAGE 14
FONCTION 6 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, ASSEMBLER LES PIECES PAR LES TECHNIQUES DU SOUDAGE, DU BOULONNAGE, DU RIVETAGE ET DU COLLAGE EN TOUTE SECURITE	PAGE 16
FONCTION 7 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX ENTRETIENS REGULIERS.	PAGE 18
FONCTION 8 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX REPARATIONS MECANIQUES, HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES.	PAGE 20
FONCTION 9 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, VERIFIER ET REPARER LES DIFFERENTS CIRCUITS ELECTRIQUES.	PAGE 21
FONCTION 10 :	SOUS LA RESPONSABILITE D'UN TECHNICIEN AUTOMOBILE, INTERVENIR SUR TOUT TYPE DE CIRCUIT ELECTRONIQUE MULTIPLEXE ET INTER-CALCULATEUR.	PAGE 22
FONCTION 11 :	PREPARER UN VEHICULE AU CONTROLE TECHNIQUE.	PAGE 23

FONCTION 1: RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	
	1.1.3. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie.	CM	
1.2. Participer au climat de sécurité et d'hygiène.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	
	1.2.2. Prévenir les risques que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	
	1.2.3. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.	CM	

1.3. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.3.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle).	CM	
1.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.	1.4.1. Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	
	1.4.2. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations.	CM	
	1.4.3. Trier, stocker les déchets dans le respect des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant respecte les pictogrammes.
	1.4.4. Evacuer les déchets en respectant les réglementations en vigueur.	CM	

FONCTION 2 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
2.1. Développer des attitudes professionnelles.	2.1.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	2.1.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	2.1.3. Contrôler son travail en termes de qualité..... et de rentabilité.....	CM CEF/CEP	
	2.1.4. Travailler en toute autonomie.	CEF/CEP	
	2.1.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CM	
	2.1.6. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	

	2.1.7. Assurer une relation de qualité avec les personnes : personnel, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires...	CM	L'apprenant assure une relation de qualité avec : - ses condisciples, - le professeur, - les clients (sous la responsabilité du professeur).
	2.1.8. Travailler en équipe.	CM	
	2.1.9. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve...	CEF/CEP	
	2.1.10. Contacter une assistance interne..... et/ou externe..... afin d'affiner un diagnostic.	CM CEF/CEP	
2.2. Communiquer.	2.2.1. S'exprimer correctement dans un langage technique adéquat.	CM	
	2.2.2. Lire et interpréter les documents propres à l'activité professionnelle.	CM	L'apprenant lit et interprète les documents dans le cadre de sa formation.
	2.2.3. Utiliser les supports de communication mis à disposition.	CM	
	2.2.4. Utiliser l'outil informatique pour la recherche de documents, informations technologiques et diagnostics.	CM	

	2.2.5. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, re-formulation, empathie, discours explicite, etc.	CM	L'apprenant pratique ces techniques dans le cadre de sa formation.
	2.2.6. Rédiger correctement une fiche de travail.	CM	
2.3. Appliquer les connaissances techniques générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.3.1. Appliquer et transposer vers les applications du domaine professionnel, la langue française, les mathématiques, les éléments de physique générale et les notions fondamentales de la mécanique générale et de l'électricité générale.	CM	
	2.3.2. Lire et interpréter toute documentation technique et les informations des constructeurs, des fabricants et fournisseurs.	CM	L'apprenant lit et interprète la documentation technique dans le cadre de sa formation.
	2.3.3. Appliquer les notions (lecture de plan et traçage) de dessin technique et mécanique et de connaissance des matériaux.	CM	
	2.3.4. Appréhender les notions des types de matériaux, des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation.	CM	
	2.3.5. Expliquer et démontrer le fonctionnement d'un véhicule au client.	CM	L'apprenant explique le fonctionnement d'un véhicule dans le cadre de sa formation sous la responsabilité du professeur.
	2.3.6. Identifier les propriétés du matériau d'une pièce simple (ou d'un sous-ensemble simple) et justifier le choix.	CM	

	2.3.7. Appliquer les notions de base du multiplexage (électricité et électronique) propres aux installations automobiles.	CM	L'apprenant applique les notions de base du multiplexage dans le cadre de sa formation.
	2.3.8. Analyser le fonctionnement d'un moteur thermique.	CM	
	2.3.9. Contrôler et régler un moteur à combustion et à explosion.	CM	
	2.3.10. Identifier dans le cadre des activités professionnelles les composants d'un circuit hydraulique et/ou pneumatique et en interpréter les caractéristiques et la fonctionnalité.	CM	
	2.3.11. S'informer de manière permanente des évolutions du métier et des nouvelles technologies.	CEF/CEP	
2.4. S'informer sur les connaissances administratives spécifiques pour le secteur des véhicules à moteur.	2.4.1. S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la profession, à savoir les règlements fiscaux, sociaux et relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la loi réprimant la fraude aux compteurs kilométriques (et Car Pass), ➤ la réglementation en matière de garantie, ➤ la réglementation sur les ventes à tempérament dans le cadre des contrats de leasing, ➤ au règlement européen d'exemption catégorielle pour le commerce de véhicules neufs, ➤ au règlement relatif à l'utilisation des plaques commerciales, ➤ au règlement sur le prélèvement de véhicules en stock, ➤ au règlement de la vente sous le régime de la marge de véhicules d'occasion, ➤ la réglementation en matière de réduction de la déductibilité des véhicules mis à disposition, ➤ au règlement des registres de garage. 	CM	L'apprenant sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontrées.

FONCTION 3 : GERER LES RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.1. Accueillir le client.	3.1.1. Appliquer les règles de politesse et de savoir-vivre.	CM	L'apprenant applique ces règles dans le cadre de sa formation.
	3.1.2. Ecouter le client.	CEF/CEP	
	3.1.3. Reformuler les souhaits et les attentes du client.	CEF/CEP	
3.2. Rédiger un devis.	3.2.1. Identifier l'ensemble des composantes d'un devis.	CM	
	3.2.2. Calculer les quantités et les coûts des matériaux et accessoires (échange standard et pièces neuves) et la main d'œuvre.	CEF/CEP	
	3.2.3. Identifier les contraintes légales liées au dépôt d'un devis.	CEF/CEP	

3.3. Etablir une facture.	3.3.1. Identifier l'ensemble des composantes d'une facture.	CM	
	3.3.2. Appliquer les règles légales à l'établissement d'une facture.	CM	
3.4. Encaisser le montant de la facture.	3.4.1. Gérer un fond de caisse.	CEF/CEP	
	3.4.2. Enregistrer le paiement.	CEF/CEP	

FONCTION 4 : GERER SON POSTE DE TRAVAIL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
4.1. Assurer le suivi des stocks de produits achetés, à vendre ou destinés à la consommation interne de l'entreprise.	4.1.1. Inventorier les marchandises afin de connaître les quantités exactes en stock.	CEF/CEP	
	4.1.2. Identifier les quantités de stock minimum pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.	CEF/CEP	
	4.1.3. Déterminer, à partir des fiches de contrôle des stocks, les articles et les quantités à commander.	CEF/CEP	
4.2. Préparer l'outillage.	4.2.1. Identifier, choisir et disposer les outillages dans son espace de travail.	CM	
	4.2.2. Compléter la fiche de travail.	CM	
	4.2.3. Maintenir l'outillage en bon état de fonctionnement.	CM	

FONCTION 5 : UTILISER LES OUTILS, LES MACHINES ET LES APPAREILLAGES NECESSAIRES AUX REPARATIONS.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
5.1 Manipuler les outils et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.1.1. Identifier et choisir le matériel et l'outillage.	CM	
	5.1.2. Sélectionner la documentation relative à l'entretien du matériel et de l'outillage.	CM	
	5.1.3. Maintenir les outillages, les outils et les infrastructures en état de propreté et de fonctionnalité, en respectant les consignes et les procédures établies par le constructeur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'outillage classique, ➤ les outillages spéciaux, ➤ les outillages propres à une marque, ➤ les outillages électromécaniques, ➤ les outils hydrauliques, pneumatiques et leur infrastructure. 	CM	
5.2. Manipuler les appareils de mesure et d'essai et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.2.1. Utiliser les appareillages de mesure et de test, tels que : <ul style="list-style-type: none"> ➤ multimètre, ➤ ampèremètre de puissance, ➤ manomètre, ➤ débitmètre, ➤ oscilloscope..... ➤ auto-diagnose..... 	CM CEF/CEP	

	5.2.2. Assurer la mise à jour des différents appareillages.	CEF/CEP	
5.3. Manipuler les machines et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.3.1. Utiliser une presse à sertir (connexions hydrauliques et pneumatiques).	CEF/CEP	
	5.3.2. Utiliser les presses mécaniques et hydrauliques.	CM	
	5.3.3. Utiliser les machines de levage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ chariots, ➤ élévateurs, ➤ crics hydrauliques. 	CM	
	5.3.4. Utiliser le nettoyeur haute pression.	CM	

FONCTION 6 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, ASSEMBLER LES PIÈCES PAR LES TECHNIQUES DU SOUDAGE, DU BOULONNAGE, DU RIVETAGE ET DU COLLAGE EN TOUTE SÉCURITÉ.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
6.1. Mettre des éléments électroniques en sécurité.	6.1.1. Mettre en protection les éléments et boîtiers électroniques suivant les données du constructeur.	CM	
6.2. Suivant les procédures du constructeur, appliquer la technique du soudage oxyacétylénique dans le respect de la réglementation et de la sécurité.	6.2.1. Vérifier et régler l'installation de soudage.	CM	
	6.2.2. Identifier les bonbonnes.	CM	
	6.2.3. Réaliser une découpe.	CM	L'apprenant réalise une découpe dans le cadre de sa formation.
	6.2.4. Réaliser une brasure et une soudo-brasure.	CM	L'apprenant réalise une brasure ou une soudo-brasure dans le cadre de sa formation.
	6.2.5. Chauffer les pièces pour en permettre l'assemblage.	CM	
6.3. Suivant les procédures du constructeur, appliquer les techniques des soudages semi-automatiques dans le respect de la réglementation et de la sécurité.	6.3.1. Identifier et choisir les différents fils de soudage et les métaux d'apport.	CM	
	6.3.2. Identifier les bonbonnes.	CM	
	6.3.3. Utiliser les postes de soudage.	CM	L'apprenant utilise les postes de soudage dans le cadre de sa formation.
	6.3.4. Réaliser une soudure.	CM	L'apprenant réalise une soudure dans le cadre de sa formation.

6.4. Boulonner les pièces.	6.4.1. Consulter, à bon escient, les catalogues de visserie.	CM	
	6.4.2. Sélectionner les outils nécessaires au boulonnage.	CM	
	6.4.3. Utiliser la visserie courante, en fonction des normes du constructeur.	CM	
	6.4.4. Appliquer le serrage au couple.	CM	
	6.4.5. Appliquer le serrage angulaire.	CM	
6.5. Riveter les pièces.	6.5.1. Consulter à bon escient les catalogues de rivets.	CM	
	6.5.2. Sélectionner les outils nécessaires au rivetage.	CM	
	6.5.3. Utiliser les différents rivets appropriés.	CM	
6.6. Coller les pièces.	6.6.1. Identifier les différents types de colles.	CM	L'apprenant identifie les types de colles dans le cadre de sa formation.
	6.6.2. Sélectionner la colle adéquate à l'assemblage.	CM	L'apprenant sélectionne les colles dans le cadre de sa formation.
	6.6.3. Appliquer, suivant la procédure, les techniques de collage.	CM	L'apprenant applique les techniques de collage dans le cadre de sa formation.
6.7. Protéger la réparation.	6.7.1. Appliquer, si nécessaire, une protection anti-corrosion (peinture...).	CM	

FONCTION 7 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX ENTRETIENS REGULIERS.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
7.1. Identifier le type de voiture.	7.1.1. Exploiter la documentation technique appropriée (fiches techniques, plans, schémas, mode d'emploi... en utilisant l'outil informatique) et l'interpréter correctement.	CM	
	7.1.2. Identifier les éléments et comprendre les principes de fonctionnement du type de voiture concerné.	CM	
7.2. Procéder de façon autonome aux opérations d'entretien du véhicule.	7.2.1. Contrôler et rectifier au besoin les feux d'éclairage et de signalisation.	CM	
	7.2.2. Contrôler et mettre en conformité le système de freinage.	CM	
	7.2.3. Vérifier les pneumatiques et y remédier s'il échet.	CM	
	7.2.4. Régler le moteur et accessoires au moyen des appareils d'essai habituels.	CM	
	7.2.5. Graisser et lubrifier les éléments concernés.	CM	

	<p>7.2.6. Contrôler de manière autonome l'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des éléments de carrosserie, ➤ des éléments de mécanique, ➤ des éléments d'électricité (circuit de charge, connexions, câblage, ...), ➤ des ensembles électroniques. 	<p>CM</p>	<p>En ce qui concerne les ensembles électroniques, l'apprenant se limite à la mesure des signaux d'entrée, de sortie et d'alimentation.</p>
	<p>7.2.7. Consigner par écrit les observations sur une fiche rapport.</p>	<p>CM</p>	
	<p>7.2.8. Communiquer une synthèse orale des observations au client.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant communique la synthèse dans le cadre de sa formation.</p>

FONCTION 8 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX REPARATIONS MECANQUES, HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
8.1. Réparer le moteur, les accessoires et les éléments mécaniques, hydrauliques et pneumatiques au départ de plans et schémas.	8.1.1. Repérer les dysfonctionnements du moteur.	CM	
	8.1.2. Repérer les dysfonctionnements des éléments hors moteur.	CM	
	8.1.3. Repérer les dysfonctionnements dans les circuits (pneumatiques et hydrauliques).	CM	
	8.1.4. Procéder adéquatement à la dépose et à la repose, ainsi qu'à la réparation et/ou au remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés.	CM	
	8.1.5. Appliquer les procédures adéquates et effectuer la réparation et le réglage des pièces, de la géométrie, des systèmes de suspension et de direction et des systèmes de freinage,... et/ou le remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés	CM	

FONCTION 9 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, VERIFIER ET REPARER LES DIFFERENTS CIRCUITS ELECTRIQUES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
9.1. Tester les circuits électriques classiques.	9.1.1. Utiliser les appareillages de mesure et de test tels que : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Multimètre, ➤ Ampèremètre de puissance, ➤ ... 	CM	
	9.1.2. Relever les différents signaux et mesures électriques d'un circuit classique.	CM	
	9.1.3. Etablir le diagnostic à l'aide des appareils de mesure.	CM	
9.2. Réparer les circuits électriques.	9.2.1. Appliquer les notions d'électricité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ lire les plans et schémas électriques, ➤ à partir d'un circuit général, repérer les circuits particuliers. 	CM	
	9.2.2. Appliquer les notions d'électricité sur les circuits de charge, de démarrage et de contrôle.	CM	

FONCTION 10 : SOUS LA RESPONSABILITE D'UN TECHNICIEN AUTOMOBILE, INTERVENIR SUR TOUT TYPE DE CIRCUIT ELECTRONIQUE MULTIPLEXE ET INTER-CALCULATEUR.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
10.1. Relever les différents signaux et mesures électriques.	10.1.1. Appliquer les notions d'électronique pour mesurer les paramètres d'entrée et de sortie des éléments capteurs et actionneurs.	CM	L'apprenant applique ces notions dans le cadre de sa formation.
	10.1.2. Utiliser les appareils de mesure tels que multimètre, ampèremètre de puissance, oscilloscope..... auto-diagnose.....	CM CEF/CEP	
	10.1.3. Relever et interpréter les mesures effectuées avec les données du constructeur : capteurs, actionneurs..... commandes électroniques et régulation électronique.....	CM CEF/CEP	
10.2 Tester et réparer les circuits électroniques.	10.2.1. Réparer les circuits électroniques (multiplexage et inter-calculateur).	CEF/CEP	

FONCTION 11 : PREPARER UN VEHICULE AU CONTROLE TECHNIQUE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
11.1. Procéder pour chacun des points faisant l'objet d'un examen au contrôle technique à une vérification et aux réparations nécessaires.	11.1.1. Exécuter le travail en appliquant la réglementation technique relative aux véhicules de tourisme et utilitaires.	CM	
	11.1.2. En respectant les instructions du constructeur et en utilisant les équipements, outils et appareillages adéquats, procéder de façon autonome aux opérations de mise en état du véhicule suivant les règles de l'art.	CM	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 2 : **INDUSTRIE**

Objets :

PQ – PF **Mécanicien/ Mécanicienne automobile**

ARBORESCENCE

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Mécanicien automobile</i> <i>(Mécanicien)</i> <i>AP : 20/12/1996</i>	<i>Mécanicien garagiste</i> <i>CG : 29/06/2000</i> <i>M : 23/08/2001</i>		
Mécanicien/ Mécanicienne automobile version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009	Mécanicien/ Mécanicienne automobile (P) version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.